

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-54

Séance du 9 Juillet 2024

Date de convocation : 02/07/2024 L'an 2024, le 9 juillet à 10h00, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 06/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 09/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 6/17

Pouvoirs : 3/17

Excusés : 8/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; M. BRUN ; Mme DARIES ;
Mme CABANNE ; Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. GARNAUD à Mme SERRA et
Mme MAUDUIT à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M.
FLEISCH ; M. OREAL ; Mme BECARD ; et Mme LEVAVASSEUR.

Tome 1 - N°24-54 - OBJET : Acceptation d'un don.

Madame la Vice-présidente informe les administrateurs que le CCAS a noué des relations avec des partenaires.

Dans ce cadre, la société JEFF DE BRUGGES dont le magasin est situé rue nationale à Tours, a souhaité faire bénéficier les résidents des EHPAD du CCAS de Tours de chocolats de Pâques.

La valorisation de ces chocolats s'établit à hauteur de 1 320,27 €

Conformément aux articles L.123-8 du Code de l'action sociale et des familles et L.2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Vice-Présidente demande au Conseil d'Administration de rendre l'acceptation définitive par la présente délibération.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent définitivement le don au CCAS de JEFF DE BRUGGES pour un montant de 1 320,27 € et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à la prise en compte et à l'affectation de ce don.

Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

